

Saint-Denis, le 25 juillet 2003
Le Directeur général

Objet : Mise en place de l'enquête sur l'usage criminel des produits psychoactifs

Madame, Monsieur, Cher confrère,

J'ai le plaisir de vous adresser le protocole définitif de l'enquête sur l'usage criminel des produits psychoactifs. Je tiens tout d'abord à vous remercier d'avoir assisté à la réunion du 7 avril 2003 qui s'est tenue à l'Afssaps.

Deux points avaient été plus particulièrement discutés lors de cette réunion :

- La nécessité de " judiciaireiser " la prise en charge des victimes, c'est à dire les inciter à porter plainte et préserver les prélèvements biologiques dans l'éventualité d'un procès pénal ultérieur,
- La prise en charge des analyses toxicologiques.

Le protocole initial a ainsi été modifié en prenant en compte les conclusions du groupe de travail de toxicologues analystes qui avait alors été mis en place et les remarques des médecins légistes et du Ministère de la Justice.

Concernant les laboratoires habilités à réaliser les examens biologiques, il est important de souligner que ceux-ci devront posséder un équipement chromatographique minimum et que les méthodes immunochimiques sont à proscrire. A ce propos, l'Afssaps publiera prochainement une liste indicative de laboratoires.

Je vous rappelle que cette enquête a été confiée au Centre d'Evaluation et d'Information sur la Pharmacodépendance (CEIP) de Paris et que le réseau des CEIP est chargé du recueil des cas, en collaboration avec les Centres Régionaux de Pharmacovigilance et les Centres antipoisons mais aussi avec les différents intervenants dans la prise en charge des victimes, tout particulièrement : les urgences médico judiciaires, les urgences générales, les laboratoires de toxicologie hospitaliers, les services de police et de gendarmerie et le Ministère de la Justice.

Je vous adresse ainsi le protocole finalisé qui comporte en particulier les modalités de prise en charge des victimes par le médecin, la fiche de recueil, les modalités de prise charge des examens biologiques ainsi que les coordonnées de l'ensemble des CEIP. Ce protocole sera également mis en ligne sur le site de l'Afssaps : www.afssaps.sante.

Je vous invite donc dès maintenant à mettre en place dans vos services toute mesure et procédure contribuant à optimiser cette grande enquête nationale.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, Cher(e) confrère, l'expression de mes salutations distinguées.

Philippe DUNETON